

Cie du Bois Sauvage S.A. Rue du Bois Sauvage 17 1000 Bruxelles

Bruxelles, le 3 septembre 2024

Madame, Monsieur,

Concerne : loi du 1er avril 2007 – actualisation de la note relative à la Cie du Bois Sauvage

Conformément à l'article 74 §8 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 2007, nous vous informons que la participation dans notre filiale, la Cie du Bois Sauvage S.A., a évolué comme suit dans la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au1<sup>er</sup> septembre 2024 (cf. liste en annexe):

- Au 01/09/2023 : 744.821 titres sur 1.658.509 soit 44,91%

- Au 01/09/2024: 747.269 titres sur 1.658.509 soit 45,06%

Nous vous informons qu'aucune modification n'est intervenue entre le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et le 1<sup>er</sup> septembre 2024 dans cette participation qui aurait pu entraîner la perte de la dispense prévue à l'article 74 de la loi précitée ou qui aurait fait naître une obligation de lancer une offre au sens du chapitre III de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Alexis Hocke Administrateur Délégué

## EVOLUTION DE LA PARTICIPATION DE E.C.F.C. dans C.B.S du 01/09/2023 AU 01/09/2024

description	réf	date	quantité
Position		01-09-23	744.821
Achat	230040	04-10-23	300
Achat	230041	05-10-23	300
Achat	230044	19-12-23	300
Achat	240004	17-01-24	250
Achat	240005	18-01-24	20
Achat	240007	22-01-24	230
Achat	240008	24-01-24	29
Achat	240009	25-01-24	19
Achat	240010	08-03-24	89
Achat	240011	11-03-24	411
Achat	240012	13-03-24	500
Position		01-09-24	747.269



Cie du Bois Sauvage S.A. Rue du Bois Sauvage 17 1000 Bruxelles

Bruxelles, le 3 septembre 2024

Madame, Monsieur,

Concerne : loi du 1er avril 2007 – actualisation de la note relative à la Cie du Bois Sauvage

Conformément à l'article 74 §8 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 2007, nous vous informons que la participation dans notre filiale, la Cie du Bois Sauvage S.A., a évolué comme suit dans la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 1<sup>er</sup> septembre 2024 (cf. liste en annexe):

- Au 01/09/2023: 93.897 titres sur 1.658.509 soit 5,66%,
- Au 01/09/2024: 93.897 titres sur 1.658.509 soit 5,66% (aucun achat).

Nous vous informons qu'aucune modification n'est intervenue entre le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et le 1<sup>er</sup> septembre 2024 dans cette participation qui aurait pu entraîner la perte de la dispense prévue à l'article 74 de la loi précitée ou qui aurait fait naître une obligation de lancer une offre au sens du chapitre III de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Valérie <del>Paquot</del>

Administrateur

## **EVOLUTION DE LA PARTICIPATION DE FINGAREN dans C.B.S du 01/09/2023 AU 01/09/2024**

description	réf	date	quantité
Position		01-09-23	93.897
- aucune opération -			0
Position		01-09-24	93.897